



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Olivier MULLER	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Céline RABUT
Madame Brigitte POPARD	Monsieur David HAEGY	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Catherine VICTOR	

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Université de Bourgogne - 2ème tranche du data center régional - Contrat de métropole – action n°46 – Participation financière de Dijon Métropole – avenant n°1**

Dijon Métropole a fait de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation l'un des axes structurants de sa politique d'attractivité et de développement territorial. Dans cet objectif, Dijon Métropole soutient fortement les projets structurants portés par les établissements présents sur son territoire, et en particulier ceux de l'Université de Bourgogne.

Le Contrat de Métropole, signé le 5 avril 2018, prévoit ainsi dans son action n°46 de cofinancer, avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Université de Bourgogne, la construction de la deuxième tranche du Data Center de l'Université.

Prévu dès le projet initial en 2015, cette extension a pour but de renforcer les capacités du data center, labellisé data center régional en 2018 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette deuxième tranche doit non seulement permettre de répondre aux besoins grandissants de stockage de données de la communauté universitaire, mais aussi d'accompagner la montée en puissance du centre de calcul qui, avec une puissance de 300TFlops (soit 300 000 milliards d'opérations par seconde) se situe aujourd'hui au 6ème rang des infrastructures universitaires nationales. Cette évolution est par ailleurs indispensable pour pouvoir répondre aux appels d'offres GENCI (Grand équipement national de calcul intensif) ou encore accueillir les données nécessaires à la plate-forme de séquençage du plan France Médecine Génomique.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 5 400 000 € cofinancés par l'Université de Bourgogne, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de la fiche action n°46 du contrat de métropole selon la répartition suivante :

- Autofinancement Université de Bourgogne : 2 750 000 €
- Subvention Dijon Métropole : 1 325 000 €
- Subvention Région Bourgogne-Franche-Comté : 1 325 000 €

Suite à la délibération du conseil métropolitain du 17 septembre 2020, l'université de Bourgogne et Dijon Métropole ont conclu une convention.

Depuis lors, l'université de Bourgogne a affiné ses besoins de financement en fonction de la réalisation du chantier.

Dans ce contexte, il convient d'actualiser l'échéancier de versement de la subvention de la convention conclus entre les Parties.

Un avenant n°1 à la convention doit donc être approuvé et signé précisant le nouveau calendrier de versement de la subvention.

Cette subvention sera versée en 3 échéances selon les modalités prévues dans l'avenant n°1 à la convention entre l'Université de Bourgogne et Dijon Métropole jointe en annexe :

- 100 000 € en 2020
- 500 000 € en 2023
- 725 000 € en 2024

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à la convention, joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°1 à la convention, ainsi qu'à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 81
 CONTRE : 0
 DONT 14 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 3
NE SE PRONONCE PAS : 0

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN